

Communiqué de presse - Mardi 25 octobre 2016

Commémorations des attentats du 13 novembre 2015

Paris s'apprête à commémorer les attentats du 13 novembre 2015. Conformément au souhait de la Ville et des associations de victimes, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, ces cérémonies seront marquées par une grande sobriété.

Depuis plusieurs mois, la Ville de Paris travaille à l'organisation des commémorations des attentats du 13 novembre 2015, en étroite collaboration avec les associations « Life for Paris » et « 13 Novembre : Fraternité et Vérité » et en échangeant avec les familles des victimes, les riverains, les gérants des établissements visés, les mairies des 10^e et 11^e arrondissements, et la Ville de Saint-Denis.

À la suite de ces échanges, les deux associations de victimes et de proches des victimes et la Ville de Paris ont décidé que ces cérémonies seront marquées par une grande sobriété, en laissant place autant que possible au recueillement spontané de tous les Parisiens. La Ville de Paris soutiendra également les projets que ces deux associations ont souhaité porter.

L'importance tragique de ces événements dans l'Histoire de Paris trouvera une traduction concrète dans l'espace public, à travers l'apposition de plaques commémoratives aux abords des lieux touchés par les attaques. Les noms de l'ensemble des victimes dont les familles auront donné leur accord y figureront. Ces plaques seront dévoilées dans la matinée du 13 novembre 2016.

La Ville de Paris marquera également sa solidarité en mobilisant ses moyens d'informations et d'affichage sur l'espace public. Une partie des sept mille hommages collectés sur les lieux des attentats par les Archives de Paris et les équipes de la Direction de la Propreté et de l'Environnement seront également mis en ligne sur une section dédiée de paris.fr. Ces images rendront compte de la cohésion et de la solidarité des Parisiens aux lendemains de ces événements tragiques.

Enfin, un groupe de travail sera constitué à la suite de ces commémorations pour définir en concertation les modalités de réalisation d'un monument mémoriel unique, dédié à la mémoire des cent trente victimes.